

Reglement - Enduro Carpes 48h

Etang Communal du Bois de l'Isle - St Denis en Val

Du 19 au 21 septembre 2025

Horaires

- Accueil des équipes : vendredi 19 septembre à partir de 7h00
- Tirage au sort des postes : 8h00
- Début de la pêche : 10h00 vendredi
- Fin de la pêche : 10h00 dimanche 21 septembre
- Remise des prix : dimanche à 11h00

Équipes

- Maximum : 2 pêcheurs par équipe
- Chaque équipe peut être assistée d'un visiteur mais une seule ligne par pêcheur en action (soit 2 cannes au total).

Matériel autorisé

- 2 cannes maximum par équipe
- Hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé
- Tapis de réception et sac de conservation obligatoires
- Tresse autorisée uniquement en bas de ligne
- Interdiction de pêcher en dehors de sa zone définie
- Antiseptique obligatoire pour chaque poisson capturé

Amorçage et esches

- Amorçage autorisé uniquement à la main, à la fronde ou au cobra
- Bateau amorceur interdit
- Amorçage au spomb interdit
- Particules cuites uniquement
- Bouillettes, pellets, graines : autorisés

Pesée

- Les poissons sont pesés vivants et en présence d'un commissaire
- Prises illimitées (carpes et amours blancs de plus de 2 kg) comptabilisées

- Poissons abîmés ou morts = non comptabilisés

Classement

- Le classement est établi par le nombre total de kilos de poissons capturés
- En cas d'égalité : l'équipe ayant capturé le plus gros poisson l'emporte

Respect et sécurité

- Respect total de l'environnement, des autres équipes et des organisateurs
- Les feux au sol sont interdits. Barbecue autorisé surélevé uniquement
- Buvette/snacking sur place : merci de jeter vos déchets
- Interdiction de quitter son poste sans prévenir un commissaire

Sanctions

- Toute infraction au règlement entraînera un avertissement
- Après 2 avertissements, disqualification immédiate
- Toute infraction grave entraîne une disqualification immédiate sans remboursement possible
- Aucune violence verbale ou physique ne sera tolérée

Responsabilités

- L'Amicale des pêcheurs de St Denis en Val décline toute responsabilité en cas de vol, perte, ou accident.
- Chaque participant doit être couverts par sa responsabilité civile

Inscriptions

- Tarif : 110 EUR par équipe
- Inscriptions via Facebook ou sur le site :
- www.amicaledespecheursdestdenisenval.fr
- Paiement possible par chèque, espèces ou en ligne via PayPal
- Chèques/espèces à déposer à : Aladin Presse - 34 rue des écoles - 45560 St Denis en Val